

**Évolution du revenu net d'exploitation**  
**Pour l'exercice clos le 30 septembre 2026**  
**(000 \$)**

Description	Écart	Cause tarifaire	Prévision	Cause tarifaire	Écart	Référence
	(1)	2024-2025	4/8 2025	2025-2026	(5)	(6)
1 <b>Petit et moyen débits</b>	69	2 889	2 957	2 912	(45)	
2 <b>Grandes entreprises</b>	(28)	3 187	3 158	3 075	(84)	
3 <b>Réception</b>	(3)	50	48	65	17	
4 <b>Volumes normalisés (10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> @ 37,89 MJ/m<sup>3</sup>)</b>	38	A 6 126	6 163	6 052	(112)	J
5 <b>Normalisation</b>	17	-	17	-	(17)	
6 <b>Volumes livrés (10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> @ 37,89 MJ/m<sup>3</sup>)</b>	55	6 126	6 181	6 052	(129)	Énergir-N, Doc. 4
7 <b>REVENUS</b>						
8 Revenus de ventes de gaz	(19 643)	1 932 694	1 913 051	1 965 418	52 367	Énergir-N, Doc. 4 et 5
9 Fourniture	22 005	(564 582)	(542 577)	(602 755)	(60 179)	Énergir-N, Doc. 5, col. 3, l. 8
10 SPEDE	10 946	(269 512)	(258 566)	(267 556)	(8 990)	Énergir-N, Doc. 5, col. 3, l. 10
11 <b>Hausse (baisse) tarifaire</b>	13 308	B 1 098 601	1 111 909	1 095 107	(16 803)	K
12 Revenus de transport, équilibrage, distribution et socialisation du GSR	-	-	-	12 568	12 568	Énergir-N, Doc. 2, col. 6, l. 3
13 CASEP	13 308	1 098 601	1 111 909	1 107 674	(4 235)	
14 Revenus après CASEP	-	-	-	-	-	
15 Revenus après CASEP	13 308	1 098 601	1 111 909	1 107 674	(4 235)	
16 <b>COÛTS DE TRANSPORT, ÉQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION</b>	(25 910)	C 293 745	267 836	278 625	10 790	L Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 1 + l. 12
17	39 218	804 856	844 074	829 049	(15 025)	
18 <b>MANQUE À GAGNER (TROP-PERÇU)</b>	(42 368)	D (42 368)	(42 368)		42 368	M
19 <b>AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION</b>	(2 294)	E 8 490	6 196	11 725	5 529	N Énergir-N, Doc. 7
20 <b>MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE</b>	<b>(5 444)</b>	<b>813 346</b>	<b>807 902</b>	<b>840 774</b>	<b>32 872</b>	
21 <b>DÉPENSES</b>						
22 Dépenses d'exploitation	(2 871)	F 256 433	253 562	261 929	8 366	O Énergir-N, Doc. 8, p. 1
23 Autres composantes du coût des ASF	-	(2 217)	(2 217)	(11 038)	(8 821)	P Énergir-L Doc. 4, p. 2, l. 2 à 5
24 Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	-	6 217	6 217	6 855	638	
25 Amortissement des immobilisations	(1 224)	G 149 067	147 843	160 522	12 679	Q
26 Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	2	133 681	133 683	156 282	22 599	R Énergir-N, Doc. 9, p. 1, col. 9, l. 28
27 Impôts fonciers et autres	119	52 682	52 801	50 977	(1 825)	S Énergir-N, Doc. 10
28 Impôt sur le revenu	1 603	H 40 607	42 210	37 699	(4 511)	T Énergir-N, Doc. 11, p. 1
29 Total des dépenses	(2 370)	636 471	634 100	663 227	29 127	
30 <b>REVENUS NETS D'EXPLOITATION</b>	<b>(3 074)</b>	<b>176 875</b>	<b>173 801</b>	<b>177 547</b>	<b>3 746</b>	
31 <b>BASE DE TARIFICATION</b>	<b>(63 333)</b>	<b>I 2 862 062</b>	<b>2 798 730</b>	<b>2 929 826</b>	<b>131 097</b>	U Énergir-L, Doc. 1, p. 1, col. 15, l. 41

**Comparaison entre la prévision 4/8 2025  
et la Cause tarifaire 2024-2025**

Écart	Explication
A) 38	<p>La hausse anticipée des livraisons de 38 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> à la prévision 4/8 2025, est expliquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la hausse des livraisons dans le marché des petits et moyens débits de 69 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> découlant principalement de la croissance économique plus favorable qu'anticipée et de la baisse moins élevée des livraisons associées aux programmes de biénergie;</li> </ul> <p>partiellement compensée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la baisse des livraisons dans le marché des grandes entreprises de 28 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> découlent principalement de la fermeture de deux clients du secteur de la pétrochimie;</li> <li>• la baisse anticipée des volumes au service de réception de 3 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>.</li> </ul>
B) 13 308	<p>La hausse anticipée de l'ensemble des revenus de transport, d'équilibrage, de distribution et de socialisation du GSR à la prévision 4/8 2025 est essentiellement expliquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la hausse des revenus de distribution résultant de la hausse de consommation dans le marché des petits et moyens débits;</li> <li>• la hausse des revenus de l'équilibrage résultant d'un taux moyen plus élevé au marché des grandes entreprises.</li> </ul>
C) (25 910)	<p>La baisse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution s'explique principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la baisse des coûts fonctionnalisés au service de transport et d'équilibrage découlant de la variation du différentiel de lieu sur les achats de gaz naturel à Empress;</li> <li>• la baisse des coûts d'équilibrage découlant de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la réévaluation des inventaires présentée aux coûts d'équilibrage (cette réévaluation est liée à une hausse du prix de la fourniture au 4/8 2025 par rapport au prix de la fourniture au 30 septembre 2024);</li> <li>○ la hausse des revenus générés par des transactions d'optimisation;</li> </ul> </li> </ul> <p>partiellement compensée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le coût projeté de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel à la prévision 4/8 2025, découlant de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel, qui se traduit par une hausse des coûts d'équilibrage (le coût de la saisonnalité n'est pas évalué lors d'une cause tarifaire).</li> </ul>
D) (42 368)	<p>Le trop-perçu anticipé à la prévision 4/8 2025 découle essentiellement des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le trop-perçu au service de transport de 39,8 M\$ principalement attribuable à la baisse des coûts de transport;</li> <li>• la hausse des revenus de distribution de 12,8 M\$ qui se traduit par un montant à remettre aux clients en vertu du mécanisme de découplage des revenus;</li> </ul> <p>partiellement compensé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le manque à gagner au service d'équilibrage de 7,1 M\$ principalement attribuable à la hausse des coûts d'équilibrage.</li> </ul>

	Écart	Explication
E)	(2 294)	La diminution des autres revenus d'exploitation s'explique principalement par la baisse de la contribution GES.
F)	(2 871)	L'écart favorable des dépenses d'exploitation de 2,9 M\$ entre la CT 2024-2025 – déterminées par l'application de la formule paramétrique et conformément aux modalités autorisées par la décision D-2024-113 – et la prévision 4/8 2025 s'explique principalement par la poursuite de la saine gestion des coûts, des efforts d'optimisation et de mise en place d'initiatives de productivité visant à améliorer l'efficacité opérationnelle.
G)	(1 224)	La baisse de la dépense d'amortissement prévue s'explique principalement par le solde d'ouverture des actifs amortissables, au 1 <sup>er</sup> octobre 2024, plus faible qu'anticipé à la Cause tarifaire 2024-2025.
H)	1 603	La hausse de la dépense d'impôt sur le revenu s'explique principalement par la hausse du revenu imposable en raison de la provision pour auto-assurance dont le traitement comptable diffère du traitement fiscal.
I)	(63 333)	Veuillez vous référer à la pièce Énergir-L, Doc. 6 pour les explications d'écarts entre la prévision 4/8 2025 et la Cause tarifaire 2024-2025.

**Comparaison entre la prévision 4/8 2025  
et la Cause tarifaire 2025-2026**

	Écart	Explication
J)	(112)	La baisse anticipée des livraisons de 112 10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> à la Cause tarifaire 2025-2026 est expliquée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la baisse des livraisons dans le marché des petits et moyens débits de 45 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> découlant principalement de la progression des programmes d'efficacité énergétique, une conjoncture économique moins favorable et la progression de la biénergie;</li> <li>• la baisse des livraisons dans le marché des grandes entreprises de 84 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>, découlant principalement de l'efficacité énergétique de certains clients et/ou arrêt temporaire d'activité lié à la conjoncture économique;</li> </ul> partiellement compensée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la hausse anticipée des volumes au service de réception de 17 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>, résultant de l'ajout de nouveaux clients/fournisseurs.</li> </ul>
K)	(16 803)	La baisse anticipée de l'ensemble des revenus de transport, d'équilibrage, de distribution et de socialisation du GSR à la Cause tarifaire 2025-2026 est essentiellement expliquée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la baisse des revenus de distribution découlant de la baisse des volumes dans tous les marchés, plus particulièrement aux petits et moyens débits;</li> <li>• la baisse des revenus d'équilibrage résultant de l'évolution des paramètres A et P dans le marché des grandes entreprises, qui se traduit par une baisse des taux d'équilibrage personnalisés;</li> <li>• la baisse des revenus de transport principalement expliquée par la diminution des volumes.</li> </ul>
L)	10 790	La hausse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution est essentiellement expliquée par :

	Écart	Explication
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• la hausse des coûts d'équilibrage associés à la réévaluation des inventaires prévue à la Cause tarifaire 2025-2026 qui est plus élevée que la réévaluation des inventaires prévue à la prévision 4/8 2025;</li> <li>• la baisse des revenus d'optimisations provenant essentiellement de la non-reconduction d'une transaction d'échange période.</li> <li>• la hausse des coûts fonctionnalisés au service de transport et d'équilibrage découlant de la variation du différentiel de lieu sur les achats de gaz naturel à Empress;</li> <li>• la hausse des coûts de fuel résultant de l'augmentation du prix de la fourniture par rapport à la prévision 4/8 2025;</li> </ul> <p>partiellement compensée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le coût projeté de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel à la prévision 4/8 2025, découlant de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel, qui se traduit par une baisse des coûts d'équilibrage. Le coût de la saisonnalité n'est pas évalué lors d'une cause tarifaire.</li> </ul>
M)	42 368	Veillez vous référer à la référence D.
N)	5 529	La hausse des autres revenus d'exploitation s'explique principalement la hausse de la contribution GES à la Cause tarifaire 2025-2026.
O)	8 366	La hausse des dépenses d'exploitation de 8,4 M\$ (3,3 %) s'explique principalement par l'inflation des salaires et des autres dépenses et par l'augmentation du coût des avantages sociaux.
P)	(8 821)	Les autres composantes des ASF sont déterminées à partir d'une évaluation actuarielle. La baisse s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt. Veuillez-vous référer à la référence à la pièce Énergir-L, Doc. 4, à la page 2.
Q)	12 679	La hausse de la dépense d'amortissement prévue s'explique principalement par une augmentation de 4,4 M\$ attribuable aux additions nettes des immobilisations de 2026 jumelée à une hausse de 4,2 M\$ provenant des additions nettes de la prévision 4/8 2025 pour lesquelles une dépense d'amortissement est prévue pour les douze mois de la Cause tarifaire 2025-2026. L'écart résiduel provient d'une augmentation de 4,1 M\$ attribuable à la révision des taux d'amortissement en 2026 (Énergir-L, Doc. 7).
R)	22 599	Le tableau suivant présente les principaux éléments d'écarts de la dépense d'amortissement des CFR :

Écart		Explication				
		Description:	4/8 2025	CT 2025-2026	Écart	Explications
		Frais de socialisation du GSR	6,9	52,5	45,5	Le CFR lié au frais de socialisation du GSR de l'exercice 2024 est amorti en 2026
		Stabilisation tarifaire - température	20,9	31,4	10,5	Hausse due à l'amortissement des comptes de nivellement de la température de 2024 (fév. à sept.), découlant de températures plus chaudes que la normale
		PGEÉ Subventions et nivellement	18,2	24,9	6,7	Hausse de l'amortissement des PGEÉ subventions de 5,4 M \$ considérant la croissance des additions nettes et hausse de l'amortissement du PGEÉ nivellement de 1,3 M \$
		Développements informatiques	32,2	36,0	3,8	Hausse de l'amortissement des développements informatiques attribuable aux produits et plateformes, ainsi qu'à la mise en service de projets d'amélioration et de développement.
		Trop-perçus et manques à gagner (TP/MAG)	33,6	13,2	(20,4)	Diminution de l'amortissement relié aux TP/MAG de distribution (14,3 M \$) et de transport (9,2 M \$), partiellement compensée par l'augmentation de l'amortissement des TP/MAG d'équilibrage (3 M \$)
		Avantages sociaux futurs	(0,3)	(12,4)	(12,1)	Fin des amortissements des écarts budgétaires de 2020 et 2021 (11 M \$) à récupérer de la clientèle en 2025
		Nivellement gaz perdu	2,1	(6,4)	(8,5)	Le nivellement de 2024 (amortissement en 2026) est à remettre à la clientèle tandis que le nivellement de 2023 (amortissement en 2025) est à récupérer de la clientèle
		Impôts	(3,9)	(6,1)	(2,3)	Hausse de l'amortissement due à l'intégration à la base de tarification du nivellement d'impôt de 2024
		Autres CFR	23,7	23,2	(0,6)	
		<b>TOTAL</b>	<b>133,7</b>	<b>156,3</b>	<b>22,6</b>	
S)	(1 825)	La baisse de la dépense d'impôts fonciers résulte principalement de la baisse anticipée de la redevance à la Régie de l'énergie partiellement compensée par l'augmentation de la taxe sur les services publics.				
T)	(4 511)	La baisse de la dépense d'impôt sur le revenu est expliquée par la diminution du bénéfice imposable provenant principalement de la variation d'éléments du bénéfice dont le traitement comptable diffère du traitement fiscal. Cette variation s'explique essentiellement par le traitement des dépenses relatives aux avantages sociaux futurs notamment en raison de la variation de la charge d'amortissement liée aux écarts budgétaires entre la Cause tarifaire 2025-2026 et la prévision 4/8 2025.				
U)	131 097	Veuillez vous référer à la pièce Énergir-L, Doc. 6 pour les explications d'écarts entre la Cause tarifaire 2025-2026 et la prévision 4/8 2025.				